

Burundi : la violation du droit d'auteur est encore une "triste réalité"

@rib News, 16/07/2017 – Source Xinhua La violation du droit d'auteur est encore une "triste réalité" au Burundi, a déploré en fin de semaine à Bujumbura Jean-Bosco Hitimana (photo), ministre burundais de la Culture, des Sports et de la Jeunesse. Le ministre Hitimana intervenait samedi, en partenariat avec l'Office burundais du droit d'auteur (OBDA), dans un événement visant à donner un coup d'accélérateur au combat contre l'utilisation "abusive et illégale" des œuvres artistiques et littéraires.

"Malgré l'existence d'un cadre légal tant externe qu'interne, et en dépit des multiples séances de sensibilisation y relatives, force est de constater, hélas, que la violation du droit d'auteur au Burundi reste une triste réalité", a déclaré le ministre. Selon lui, certains usagers s'arrogent encore le droit d'exploiter abusivement et illicitement des œuvres dont ils ne sont pas auteurs, ce qui constitue des faits et des gestes condamnables dans la mesure où ils constituent des entraves majeurs à l'innovation et à la créativité d'une part, et des goulots d'étranglement pour l'épanouissement de l'économie nationale d'autre part. "Le piratage des œuvres artistiques s'accroît de plus en plus dans le pays aux dépens des artistes qui voient leurs conditions de vie s'empirer au jour le jour et étouffe ainsi l'élan de créativité, parce que beaucoup d'hôtels, de radios et de télévisions ne se sont pas encore acquittés de l'obligation légale de signer des contrats d'exploitation avec l'OBDA", a insisté le ministre Hitimana. Pour ce faire, M. Hitimana a demandé aux hôtels, radios et télévisions opérationnels au Burundi, d'approcher l'OBDA en vue de conclure avec elle les contrats d'exploitation des œuvres conformément à la loi. Il a ainsi plaidé pour une synergie opérationnelle entre son ministère et quatre autres ministères burundais en charge de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Intérieur et des Droits de l'homme, afin que leur étroite collaboration aboutisse à assurer le respect du droit d'auteur au Burundi. Le ministre a saisi l'occasion pour interpellé les artistes burundais à se protéger en faisant enregistrer régulièrement toutes les œuvres produites auprès de l'OBDA afin que le domaine artistique puisse participer aussi à l'édification de l'économie nationale et à l'épanouissement de la culture burundaise.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});